



Bulletin d'adhésion 2020 à l'association des Amis de la Collection Lambert

À remplir et à retourner à l'Association des Amis de la Collection Lambert, 5 rue Violette - 84000 Avignon, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre des Amis de la Collection Lambert en Avignon ou d'un autre mode de règlement. Votre carte des Amis et un reçu fiscal vous seront envoyés dès réception.

M., Mme, Melle (barrer les mentions inutiles)

Prénom Nom

adhère à l'Association des Amis de la Collection Lambert

- en tant que : Membre (cotisation 100 €)
 Bienfaiteur (cotisation 500 €)
 Mécène (cotisation 1000 €)

Adresse

Code postal Ville Pays

Téléphone

E-mail

MODE DE RÉGLEMENT

Chèque

Virement

Signature :

BANQUE : BNP PARIBAS AVIGNON (00602)
IBAN : FR76 3000 4006 0200 0104 0677 155
BIC : BNPAFR PP XXX

CATÉGORIES ET CONTREPARTIES

	MEMBRE	BIENFAITEUR	MÉCÈNE
Somme versée	100€	500€	1000€
Somme susceptible de faire l'objet d'une déduction fiscale	45€	445€	945€
Coût réel après déduction fiscale	70€	206€	376€
Mise à disposition d'un pass annuel pour deux personnes (d'une valeur de 55 €)	●	●	●
Lettre d'information sur les activités du musée	●	●	●
Remerciements sur le site internet du musée	●	●	●
Réduction de 5% dans la librairie	●	●	●
Invitation aux vernissages des expositions temporaires	●	●	●
Catalogue(s) d'expositions de l'année	-30%	offert	offert
Remise sur les éditions d'artistes	5%	10%	10%
Entrée gratuite ou tarif réduit aux activités programmées	●	●	●
Remerciements à l'entrée du musée	-	●	●
Visite privée de l'exposition en cours avec un médiateur	-	●	●
Proposition de voyages en France et à l'étranger notamment pour visiter les expositions auxquelles participe le musée	-	●	●
Visites de collections privées et/ou d'ateliers d'artistes	-	●	●
Invitations aux pré-vernissages de la Collection Lambert	-	●	●
Invitation au dîner de vernissage de l'exposition d'été	-	-	●

Contact : Amis de la Collection Lambert en Avignon – 5, rue Violette, 84000 Avignon, France
T. +33 (0)4 90 16 56 20 - amis@collectionlambert.com

Avantages fiscaux : Dans le cadre de la législation fiscale en vigueur en France, les dons versés à l'association des Amis de la Collection Lambert, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, donnent droit à une réduction d'impôts. Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal rempli et retourné par l'association des Amis. Le montant du reçu fiscal correspond au montant de l'adhésion, déduction faite du laissez-passer annuel de la Collection Lambert.
Pour les personnes physiques : une réduction à hauteur de 66% du montant figurant sur le reçu fiscal, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. Loi n° 2003-1311 du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat. Loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005. Articles 200 du CGI.